- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Lundi 24 octobre 2016 à 17 heures 30 – Mairie de La Vèze – 1 Rue de l'Ecole 25660 LA VEZE

Date de convocation : 12 octobre 2016

Etaient présents:

Elus: Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, MM. Lylian CALVAT, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Daniel ROLET.

Administration : M. Alexandre BENOIT-GONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christian BULLE (Conseil Départemental du Doubs, service environnement).

Absents excusés: Mmes Stéphanie BOITEUX, Myriam LEMERCIER, Françoise PRESSE, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES représenté par Lylian CALVAT, Christophe LIME, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Michel VIENET.

Présidence: M. Ludovic FAGAUT.

ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation du nouveau permanent du syndicat
- 2. Acquisitions foncières
- 3. Convention pluriannuelle d'objectifs : FDC 25 / SMMS
- 4. Etude au stade APD de restauration morphologique du ruisseau du Pontot et étude hydrologique complémentaire
- 5. Contrat CUI/CAE Agent technique
- 6. Désignation d'un nouvel assistant de prévention
- 7. Questions diverses

Le Comité syndical se réuni en session ordinaire.

M. FAGAUT procède à l'accueil des membres présents puis excuse les membres retenus par d'autres obligations. Il remercie Catherine CUINET pour la mise à disposition de la salle du Conseil municipal de la mairie de La Vèze.

1. Présentation du nouveau permanent du syndicat

M. FAGAUT présente Alexandre BENOIT-GONIN, nouveau permanent du syndicat recruté sur un poste de catégorie A depuis le 1^{er} septembre 2016. Il indique les conditions dans lesquelles le recrutement a été effectué et qu'il a été réalisé en relation avec le centre de gestion du Doubs. Il précise que conformément aux exigences liées à la catégorie du poste, celui-ci fait l'objet d'une offre d'emploi diffusée sur le site internet cap territorial.

M. FAGAUT expose les missions qui sont confiées à M. BENOIT-GONIN et que parmi ses missions, il aura la charge de calibrer le profil d'un nouveau poste de catégorie B.

- M. CARTERON demande si le syndicat disposait de personnel suite au départ de Marylène SIMONIN et de Christophe VERRIER.
- M. FAGAUT répond que durant l'été, hormis pendant une période de fermeture de deux semaines au cours de la fin août 2016, les missions et l'accueil du syndicat étaient assurés par Daphné SILVESTRE, secrétaire du syndicat, Alain VARECHON, agent technique en contrat CUI/CAE et Alexis DUCLOUTRIER en mission de service civique.
- M. FAGAUT donne la parole à M. BENOIT-GONIN qui expose son parcours et les motivations qui l'ont conduit à rejoindre le syndicat mixte du marais de Saône.

2. Acquisitions foncières

M. FAGAUT indique que trois nouvelles parcelles ont fait l'objet de promesses unilatérales de vente signées. Il s'agit de parcelles dont la surface totale représente 3 ha 11 a 48 ca.

Parcelle	Surface	Estimation des Domaines à l'hectare	Prix du terrain proposé	Estimation des frais	Coût Total
SAONE La Verne ZE n°57	1 ha 64 a 25 ca	7 000 €	7 435 €	1 510 €	8 945 €
SAONE Les Grands Prés ZE n°92	59 a 14 ca	2 000 €	1 478 €	500 €	1 978 €
SAONE Planches à Gaudey ZE n°257	88 a 09 ca	7 000 €	6 167 €	1 290 €	7 457 €
Surface totale	3 ha 11 a 48 ca	Montants totaux	15 080 €	3 300 €	18 380 €

M. FAGAUT indique que les propriétaires de trois autres parcelles ont fait part de leur accord sur la vente de leur bien au syndicat pour une surface totale de 3 ha 07 a 37 ca et un montant d'achat de 6 852 € (2029 €/ha).

Parcelle	Surface	Estimation des Domaines à l'hectare	Prix du terrain proposé	Estimation des frais	Coût Total
MORRE Le Près des Disputes ZB n°77	1 ha 40 a 87 ca	2 500 €	3 522 €	530 €	4 052 €
MORRE La Bruyère ZB n°100	83 a 25 ca	2 000 €	1 665 €	260 €	1 925 €
MORRE La Bruyère ZB n°101	83 a 25 ca	2 000 €	1 665 €	260 €	1 925 €
Surface totale	3 ha 07 a 37 ca	Montants totaux	6 852 €	1 050 €	7 902 €

- M. BULLE demande si le syndicat envisage la possibilité de faire valoir son droit de préemption lors de la mise en vente de parcelles par les propriétaires au sein du marais de Saône.
- M. FAGAUT indique connaître cette possibilité mais signale qu'elle n'a jamais été mise en œuvre.

M. BULLE ajoute qu'en cas d'acquisition ayant fait l'objet d'une application du droit de préemption, le Conseil Départemental apporterait son soutien financier.

Mme. LOISON s'interroge, sur les différences de prix d'achat à l'hectare pour des parcelles ayant fait l'objet d'une estimation similaire.

M. FAGAUT signale que pour certain cas, une réévaluation peut être réalisée par l'ONF pour les parcelles forestières.

Mme. LOISON estime qu'il ne doit pas y avoir de telles différences de prix de vente à l'hectare pour des parcelles ayant fait l'objet d'estimations identiques par les services de France Domaines.

M. FAGAUT indique que les services du syndicat creuseront la question pour apporter une explication à cette différence.

Monsieur FAGAUT propose de passer au vote pour l'achat des 2 lots de 3 parcelles.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour et une abstention, le Comité syndical autorise le Président à signer tout document relatif à l'acquisition de ces parcelles ainsi qu'aux demandes d'aides financières correspondantes.

3. Convention pluriannuelle d'objectifs : FDC 25 / SMMS

M. FAGAUT rappelle que la fédération départementale des chasseurs du Doubs (FDC 25) est propriétaire de 5 parcelles représentant environ 16 ha dans le périmètre du marais de Saône géré par le SMMS.

Il explique que cette convention pluriannuelle pour les années 2016 et 2017 trouve son intérêt dans une gestion mutualisée de ces parcelles en cohérence avec le plan de gestion 2015-2019. Les objectifs visés sont :

- de garantir un espace partagé et accessible à tous,
- de définir un cadre de partenariat pour la connaissance de la faune et de la flore ainsi que des habitats naturels ou semi-naturels sur le périmètre du syndicat,
- de favoriser la continuité spaciale de propriété à l'occasion des acquisitions foncières, dans le respect d'une cohérence territoriale.

M. FAGAUT lit l'article 4, volet 1 de cette convention : « la Fédération s'engage à réaliser, dans la mesure des moyens à sa disposition, des travaux de gestion conformes aux actions du Plan de gestion 2015-2019 de l'ENS du Marais de Saône. Le Syndicat validera en relation avec la Fédération la déclinaison concrète des éventuels travaux et actions de gestion à mettre en œuvre sur les parcelles gérées par la Fédération ».

M. FAGAUT informe les présents qu'une rencontre a eu lieu le 7 septembre 2016 entre le Président de la Fédération Départementale des Chasseur du Doubs, son Directeur, le Président du Syndicat Mixte du Marais de Saône et le nouveau permanent pour discuter du cadre de cette convention. Il indique qu'une rencontre sera programmée prochainement entre les techniciens des deux structures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à signer cette convention pluriannuelle d'objectifs.

4. <u>Etude au stade APD de restauration morphologique du ruisseau du Pontot et étude hydrologique complémentaire</u>

M. FAGAUT introduit le point à l'ordre du jour et passe la parole à M. BENOIT-GONIN.

M. BENOIT-GONIN indique que cette étude rentre dans le cadre de la mesure GE1 du plan de gestion 2015-2019 : Poursuivre et développer la restauration hydraulique des milieux aquatiques. Il précise que le budget prévisionnel de cette étude était de $58\,750 \in \text{H.T.}$ soit $70\,500 \in \text{T.T.C.}$

M. BENOIT-GONIN expose les libellés des tranches fermes et conditionnelles à savoir :

Tranche ferme: Définition et réalisation de l'ensemble des aspects techniques, financiers et règlementaires liés à l'étude stade APD sur un tronçon fonctionnel du ruisseau du Pontot de La Vèze.

Tranche conditionnelle:

Détermination des origines et de la destination, quantification des apports relatifs d'amont en aval et récolement sur plan des écoulements d'eaux claires transitant dans le tunnel SNCF de Morre, entre le marais de Saône et l'exutoire au niveau de la commune de Morre.

M. BENOIT-GONIN explique le déroulement de la consultation lancée en avril 2016 pour laquelle une seule offre est parvenue au syndicat. Il s'agit de l'offre du Cabinet Reilé dont les montants sont les suivants :

Tranche ferme: 30 530 € H.T. soit 36 636 € T.T.C.
 Tranche conditionnelle: 3 500 € H.T. soit 4 200 € T.T.C.
 Total: 34 030 € H.T. soit 40 836 € T.T.C

M. BENOIT-GONIN indique avoir contacté le Cabinet Reilé pour discuter des prestations ainsi que de leur contenu et que celles-ci sont conformes aux attentes de l'étude.

Concernant la tranche conditionnelle M. CAYUELA explique les apports d'eau qui ont été constatés dans le tunnel ferroviaire de Morre.

M. LOISON demande si cette opération bénéficie de subventions.

M. BENOIT-GONIN précise que le plan de financement est le suivant :

Agence de l'eau RMC : 50 %
Conseil Départemental : 30 %
Autofinancement : 20 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à signer l'ensemble des documents d'acceptation de l'offre du Cabinet Reilé pour un montant de 34030 € H.T. et 40 836 € T.T.C.

5. Contrat CUI/CAE - Agent technique

M. FAGAUT retrace l'historique du contrat CUI/CAE de M. Alain VARECHON qui court du 10 mai 2016 au 09 novembre 2016 à raison de 24 heures hebdomadaires.

M. FAGAUT rappelle que dans la mesure où les besoins du syndicat mixte du marais de Saône étaient inférieurs à 24 heures hebdomadaires, une mutualisation avait été proposée à d'autres collectivités par l'intermédiaire du syndicat du plateau.

M. FAGAUT expose le bilan technique et financier du contrat de M VARECHON dont le coût horaire s'élève à 4,31 €, en tenant compte des différentes aides.

M. FAGAUT demande l'avis des représentants des collectivités qui ont bénéficié des services de M. VARECHON et il s'avère que le bilan est très positif. Il indique également que ces mêmes collectivités ainsi que d'autres ont exprimées le besoin de recourir de nouveau aux services de M. VARECHON, y compris pendant la période hivernale.

M. FAGAUT propose donc de renouveler le contrat de M. VARECHON pour une durée d'une année supplémentaire, toujours sous la forme d'un contrat unique d'insertion accompagnement à l'emploi (CUI/CAE) dans la mesure où cette reconduction est possible pour un total de 6 années compte tenu de l'âge de l'agent.

M. ROLET, Président du syndicat du plateau, indique qu'une délibération sera prise par le syndicat le 7 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical vote la reconduction du contrat de M. VARECHON pour la période de novembre 2016 à novembre 2017 et selon les mêmes modalités que le contrat actuel.

6. Désignation d'un nouvel assistant de prévention

M. FAGAUT rappelle que Mme. SIMONIN assurait la fonction d'assistant de prévention. Du fait de son départ du syndicat mixte du marais de Saône, le centre de gestion du Doubs demande à ce que le Président désigne un nouvel assistant de prévention qui devra faire l'objet d'une formation d'une demi-journée.

M. FAGAUT propose de désigner M. BENOIT-GONIN comme nouvel assistant de prévention de santé et de sécurité au travail et à l'inscrire à la formation initiale organisée par le CNFPT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical accepte la proposition de M. FAGAUT de désigner M. BENOIT-GONIN comme nouvel assistant de prévention.

7. Questions diverses

Travaux dans le bâtiment accueillant les locaux du syndicat

M. FAGAUT fait le point sur l'avancement des travaux et explique l'implantation future des locaux. Il précise que le syndicat devra déménager dans le futur logement situé au premier étage du bâtiment pour la durée de la mi-décembre 2016 à début avril 2017.

Loyer pour les locaux du syndicat

M. FAGAUT indique que la commune de La Vèze allait proposer un ajustement du loyer pour les locaux du syndicat pendant la période de travaux et pour les locaux que le syndicat occupera à partir du début avril 2017.

Convention de mise à disposition et de gestion des barrières de fermeture des chemins du marais

M. FAGAUT retrace l'historique de cette convention. Il explique que la commune de Saône est d'accord pour signer la convention mais qu'elle souhaite devenir propriétaire des barrières par rétrocession.

M. FAGAUT indique que les services juridiques du Conseil Départemental rappellent que le règlement des aides du Département stipule que « le Département (assemblée départementale ou commission permanente) peut demander le remboursement de tout ou partie de l'aide financière accordée si une commune ou un groupement cède l'équipement dont la réhabilitation, l'aménagement ou l'acquisition a été subventionné par le Département ».

Enfin, M. FAGAUT rappelle qu'il n'est pas équitable de rétrocéder un bien à une commune qui en sera la seule bénéficiaire alors que toutes les communes du syndicat ont participé à son financement.

Il est donc proposé de rédiger un courrier à destination de la commune de Saône pour exposer ces faits et demander la signature de la convention telle qu'elle était prévue à l'origine.

Désignation d'un nouveau représentant du SMMS au CBNFC

Stéphanie BOITEUX, représentant titulaire du Syndicat Mixte du Marais de Saône au Conseil d'Administration du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBN-FC) a remis son mandat au Président par courrier simple.

Compte tenu des compétences et des connaissances de M. GALLIOT, M. FAGAUT lui demande s'il souhaite représenter le syndicat mixte du Marais de Saône au CBN-FC.

M. GALLIOT explique qu'il est déjà très pris par d'autres mandats ou représentations et qu'il ne lui semble pas raisonnable d'accepter cette proposition, dans un souci de disponibilité.

Mme. LE HIR propose de représenter le syndicat au CBN-FC.

A l'unanimité, le Comité syndical accepte cette proposition.

Diagonale du Doubs

M. FAGAUT indique que l'évènement reprendra en 2017 et qu'il est possible que le syndicat soit sollicité. L'information sera communiquée lorsqu'elle arrivera.

Service civique

M. FAGAUT rappelle qu'un agent en service civique était au syndicat au printemps 2016 et que ces missions ont été précieuses. Il explique que cette expérience a joué un rôle majeur dans l'obtention d'une place en BTS pour l'agent et propose de recruter un nouvel agent en 2017 en service civique.

GEMAPI

M. FAGAUT indique qu'une réunion s'est tenue le 3 octobre 2016 dans les locaux de la CAGB dans le cadre du lancement d'une étude de l'état des lieux sur le territoire du Grand Besançon liée à la prise de compétence GEMAPI. Cette première étude diagnostique sera restituée en fin d'année 2016. Elle aura pour but de chiffrer et de hiérarchiser les actions qui rentrent dans cette compétence. Une étude juridique sera lancée début 2017.

Aérodrome de La Vèze

M. FAGAUT rappelle qu'une enquête publique relative au projet de plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Besançon La Vèze a eu lieu du 15 septembre au 1er octobre 2016. Il indique que le syndicat a émis un certain nombre de remarques par courrier agrafé au registre d'enquête.

Réunion avec les agriculteurs

M. FAGAUT informe qu'une réunion doit avoir lieu avec les exploitants agricoles du marais de Saône le 24 octobre à 20h30 dans le but de discuter du plan de gestion et de présenter le nouveau permanent du syndicat.

Béatrix LOISON dit que certains agriculteurs étaient mécontents de la gestion du marais et qu'il fallait en discuter avec eux.

Visite ministérielle

M. FAGAUT indique que Barbara POMPILI, secrétaire d'état en charge de la biodiversité serait en visite à Saône le 25 octobre 2016 pour une réunion concernant les actions mise en place en faveur de la source d'Arcier.

M. FAGAUT indique qu'il y représentera le syndicat mixte du marais de Saône.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FAGAUT remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 18h45.

Le Président,

Ludovic FAGAUT

DOCUMENTS JOINTS:/

PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL : /

DIFFUSION INTERNE:

M. FAGAUT

DIFFUSION EXTERNE:

Ensemble des membres du Comité syndical Ensemble des communes membres